



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 164/2020
Date de la séance du CE : 19 février 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2019.BVE.16868
Classification : Non classifié

Protection contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne : rapport d'étape de la TTE

Sur proposition de la Direction des travaux publics et des transports, le Conseil-exécutif arrête :

1. Le rapport d'étape sur les mesures de protection contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Protection contre les inondations Aar Thoune-Berne Rapport d'étape